

Sous réserve de disponibilité lors de la confirmation de commande, effective après réception du Bon Pour Accord du présent devis et validation de nos services.

Test d'aisance aquatique obligatoire pour les mineurs en activité nautique et chaussures d'eau obligatoires pour tous en rafting.

Toute personne supplémentaire devra s'acquitter sur place des différentes prestations.

CGV IDLVT

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales d'inscription (CGI) s'appliquent à toutes les prestations réservées auprès de l'équipement. Elles sont réputées connues et acceptées par le client dès validation du devis.

Les CGI, le devis descriptif signé et les éventuelles annexes forment ensemble le « Contrat » et ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le client réserve la prestation auprès de l'équipement.

En cas de contradiction entre les conditions particulières figurant sur le devis signé par le client et les présentes CGI, les dispositions du devis prévaudront.

ARTICLE 2 – COMMANDE DE PRESTATION

Pour toute réservation de prestation, **le client devra confirmer sa commande** par retour du devis et des présentes CGI, datés et signés, dans le délai indiqué **maximum de 8 jours**

La réservation sera effective à réception par IDLVT des CGI et du devis, datés et signés, accompagnés du premier acompte de 30% du montant total de la prestation.

Toute prestation ne figurant pas sur le devis initial accepté et validé fera l'objet d'une nouvelle facturation .

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITES FINANCIERES

Les prix des prestations sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quel que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci et à la date indiquée sur le devis.

Pour les réservations intervenant moins de trente et un (31) jours avant la date de la prestation, la totalité du prix est due. En cas de non-paiement du solde, l'équipement se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé.

Tout retard de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS / ANNULATIONS

Ø Du fait du client

Toute notification de modification ou d'annulation doit être faite par courrier, e- mail auprès de l'équipe commerciale, dans les meilleurs délais.

Sont considérées comme modification uniquement les actions suivantes : changement d'activité sportive, changement de supplément et/ou d'option. Toutes autres modifications seront considérées comme des annulations.

Dans tous les cas, IDLVT retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date de modification dans les conditions ci-après :

En cas de modification :

A plus de **15 jours** => **Sans frais**

Entre **15 et 8 jours avant la date de prestation** => **20% du prix**

Entre 7 jours et votre date d'arrivée => Se référer aux conditions d'annulation

En cas d'annulation :

A plus de **31 jours** => **Sans frais**

Entre **30 et 15 jours avant la date de prestation** => **30% du prix**

Entre **16 et 8 jours avant la date de prestation** => **50% du prix**

Entre **7 jours et votre date d'arrivée** => **100% du prix**

Ø Du fait de l'ILE DE LOISIRS de VAIRES-TORCY

L'équipement peut être contraint avant la prestation, de devoir modifier un élément essentiel du contrat en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants.

L'équipement informera le client de ces modifications ou annulations, et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si le client n'accepte pas les éléments de substitution proposés, il reste libre de demander l'annulation de sa réservation. Dans ce cas, l'équipement rembourse les sommes déjà versées.

Durant la prestation, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement de l'équipement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

ARTICLE 5 - MATERIEL

Les effets personnels des participants restent sous leur propre responsabilité en cas de vol ou de dommage avant, pendant et après les activités encadrées par l'équipement, la responsabilité de l'équipement ne pouvant être recherchée à ce titre.

Toute détérioration des locaux ou du matériel mis à disposition du client par l'équipement fera l'objet de facture(s) dont le règlement devra intervenir dès leur réception.

ARTICLE 6 – REGLEMENT INTERIEUR

Le client s'engage à ce que chacun de ses participants respecte le règlement intérieur de l'équipement où se déroule la prestation. L'équipement se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

ARTICLE 7 – ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Conformément à l'art L.321-1 du code du sport, l'équipement est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra, en aucun cas, être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par le client et ses participants des règles de sécurité prévues dans le règlement intérieur de l'équipement, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

>En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens

>Pour les activités qu'il aura choisies

ARTICLE 8- CARACTERE CONFIDENTIEL DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ce présent contrat par l'équipement seront utilisées pour la gestion du contrat du client et la transmission d'informations relatives à l'équipement. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers au groupe sans l'accord exprès et préalable du client.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les usagers disposent d'un droit d'accès, d'opposition, à la portabilité, de limitation du traitement, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Toute demande relative à l'exercice de ces droits est à adresser soit par courrier à l'adresse de l'équipement, soit en remplissant le formulaire disponible sur la rubrique « protection des données personnelles » du site internet.